



COMPTES ADMINISTRATIFS

EXERCICE 2024

Présentation synthétique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs soumis au **Conseil Communautaire du 3 avril 2025** retracent l'exécution du budget principal de la collectivité et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2024. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Le présent rapport synthétise les informations figurant dans les maquettes comptables officielles.

Budgets concernés : budget principal et 10 budgets annexes :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Aire de camping-cars
- Budget Parkings

Une attention toute particulière sera apportée aux budgets sur lesquels il existe un encours de dette.

RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

- Le compte administratif 2024 s'inscrit dans un contexte contraint du fait d'une inflation qui reste en moyenne à +2,0% après deux années marquées par une forte inflation (+4,9% en 2023 et +5,2% en 2022).

➤ Contexte endogène :

En lien avec les propres décisions de la collectivité :

- La Communauté Urbaine continue d'augmenter ses investissements, dans un contexte inflationniste élevé ;
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2024 ;
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2024 ;
- Pas de hausse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2024 ;
- Pas de hausse du taux de versement mobilité (VM).

RECOURS A L'EMPRUNT EN 2024 :

- Budget principal : 5M€.

Désendettement opéré en 2024 de -3,07M€ (tous budgets confondus)

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	4
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	4
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	4
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	10
CHAPITRE 2 : BUDGET TRANSPORT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024..	12
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	12
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT.....	12
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT.....	14
CHAPITRE 3 : BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	15
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	15
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT.....	15
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT.....	17
CHAPITRE 4 : BUDGET EAU - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	18
I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€).....	18
II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU.....	18
III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU.....	20
CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET DES OPÉRATIONS D’ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	21
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€).....	21
II – LES OPÉRATIONS D’ÉQUIPEMENT 2024 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus).....	22

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	10,76	Recettes d'ordre	2,20
	Dépenses Réelles	74,87	Recettes Réelles	101,22
	<i>Dt subv. aux budgets annexes</i>	3,29	Produits exceptionnels dt cessions	0,50
	<i>Transport</i>	2,89	Résultat de fonctionnement N-1	19,57
	<i>Emprises Militaires</i>	0,40		
		85,62	123,49	
	37,86			
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	6,84	Recettes d'ordre	15,40
	Résultat d'investissement N-1	13,76	Excédent de fonct. capitalisé N-1	24,99
	Dépenses réelles d'équipement	49,78	Recettes réelles d'équipement	6,94
	Autres dépenses	1,33	Autres recettes	5,36
	Remb. Capital de la dette	6,24	Mobilisation d'emprunt	5,00
	Divers (dépôt de garantie, ...)	0,35	Divers (dépôt de garantie, ...)	0,09
	Subv. équilibre bud. annexes	0,75		
		79,04	57,78	
	-21,26			
	+ 16,61			
RAR	+ 7,20	+ 2,15		
RESULTAT après prise en compte des RAR	+ 11,56			

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+37,86M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-21,26M€**,
- soit un résultat cumulé excédentaire avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+16,61M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 7,20M€ en dépenses d'investissement et de 2,15M€ en recettes d'investissement soit un solde de restes à réaliser de **5,05M€** à financer. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2025.

Après prise en compte du financement du solde de ces « restes à réaliser », le résultat cumulé disponible est de **11,56M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes,

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **74,87M€**
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **101,72M€** (dont produits exceptionnels), hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1, et **121,29M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **19,57M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)

<u>DEPENSES REELLES</u>	<u>RECETTES REELLES</u>
Charges à caractère général 15,70	Excédent de fonct. reporté de N-1 19,57
Reversements aux communes 26,08 <small>dt AC = 19,29M€ / DSC = 6,79M€ soit près de 35% des DRF</small>	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, Gemapi, TCCFE, AC négative, droit de place ... 73,34
Autres reversements de fiscalité (dt FPIC) 0,78	Dotations et subventions dt DGF, DCRTF, all. Compensatrices, FCTVA, subventions 24,56
Charges "brutes" de personnel et frais assimilés 19,79	Produits exceptionnels dt cessions 0,50
Sub. asso, SDIS et indemnités 8,20 <small>dt Sub. asso + MAD = 2,89M€ dt SDIS = 3,57M€ dt autres et indemnités = 1,7M€</small>	Autres ressources refacturation MAD, remb. divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, ADS, loyers, piscines ... 3,29
Charges financières (intérêts dette) 0,87	Produits financiers 0,004
Provisions pour risques 0,10	Reprises sur provisions 0,03
Equilibre des budgets annexes* et autres 3,35	
TOTAL DEPENSES REELLES 74,87	TOTAL RECETTES REELLES 121,29

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 96,03%

*** Subv. d'équilibre au fonct. des budgets annexes :**

B.Transport	2,89
B.Emprises Militaires	0,40

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **96,03%** par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+DM). Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de **+2,51M€** soit **+3,5%** par rapport à 2023.

- 1) En réalisation, le premier poste de dépenses en fonctionnement reste celui des **reversements aux communes** via l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour **26M€** soit près de 35% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Pour 2024, les AC ont diminué de 10% par rapport à 2023 en raison des transferts de l'éclairage public et des parcs et aires de stationnement à la CUA intervenus au 1^{er} janvier 2024.

	2023	2024	Evol.
AC	21 492 272	19 289 415	-10%
DSC	6 495 922	6 788 226	4%
Total	27 988 194 €	26 077 641 €	-7%

S'agissant de la DSC, l'enveloppe 2024 a augmenté de 292K€ par rapport à 2023, soit une évolution de +4%.

- 2) **Les charges « brutes » de personnel** (c'est-à-dire les charges de personnel non retraitées notamment des refacturations soit aux budgets annexes soit auprès d'organismes divers) et frais assimilés, reprises au chapitre 012, représentent **19,8M€** soit 26,4% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une augmentation d'1 point par rapport à 2023. Il s'agit du second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce poste de dépenses est par ailleurs en hausse de **+7,61%** soit **+ 1,4M€** par rapport à 2023, en lien avec le transfert de la compétence éclairage public, l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice intervenue en 2023, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024, au Glissement Vieillesse et Technicité et aux besoins recensés pour l'année en cours.

Deux natures de dépenses sont à distinguer au niveau de ces charges. Ainsi, la masse salariale brute du budget principal (salaires + charges) s'élève pour sa part à **19,70M€** en 2024.

	2023	2024	2024/2023
Masse salariale	18 311 366	19 702 979	7,60%
RH - fonctionnement (Médecine du travail, pharmacie ...)	79 033	87 528	10,75%
Total (012)	18 390 399 €	19 790 507 €	7,61%

ZOOM sur la masse salariale tous budgets confondus

Il s'agit ici d'une approche des **dépenses nettes de personnel de la CUA**. Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges) telle qu'elle figure au compte administratif, tous budgets confondus, retraitée des refacturations de masse salariale opérées sur les budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires, des refacturations de personnel mis à disposition d'associations (SCOTA, COS, MEM), de la prise en compte des recettes en ce qui concerne la gestion de l'ADS (autorisation du droit des sols) et déduction faite de remboursements divers tels que les remboursements de supplément familial, le remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance ...)

	Dépenses		Recettes liées aux refacturations et autres recettes			Dt Dépenses nettes de masse salariale	Evol. 2024/2023
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	dt Dépenses brutes de masse salariale	masse salariale des budgets annexes (ass, eau et emprises militaires)	agents MAD des communes ou d'organismes divers (SCOTA, COS, MEM...)	Autres (ADS, remb. Trop perçu SFT, subventions diverses)		
Budget principal	19 790 507	19 702 979	- 950 658	- 740 057	- 618 036	17 394 227	6,67%
Budget assainissement	417 948	417 948				417 948	2,12%
Budget eau	202 810	202 810				202 810	4,87%
Budget emprises militaires	63 933	63 933				63 933	-0,10%
Budget parkings	296 152	296 152				296 152	
Budget transport	124 986	124 986				124 986	1,67%
Total	20 896 337	20 808 808	- 950 658	- 740 057	- 618 036	18 500 056	8,21%

Masse salariale nette au CA 2024	18 500 056
----------------------------------	------------

Pour 2024, la masse salariale nette se situe à **18,5M€** soit une progression de **+8,21%** par rapport à 2023.

Cette progression résulte notamment :

- Du transfert de l'éclairage public et des parcs et aires de stationnement au 1^{er} janvier 2024 ;
- De l'impact en année plein de l'augmentation du point d'indice intervenue en 2023 ;
- De l'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 ;
- Du Glissement Vieillesse et Technicité ;
- Des nouveaux besoins recensés pour l'année en cours.

3) Les **charges à caractère général** se sont élevées à **15,7M€** et regroupent différentes natures de dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Elles sont en augmentation de **2,04M€** soit **+14,9%** par rapport à 2023.

Parmi les dépenses les plus représentatives figurent :

Pour **3,7M€** les prestations de services (**+0,5M€** par rapport à 2023) dont 1,3M€ de contribution de la DSP (Délégation de Service Public) du centre aqualudique et 1,1M€ de contribution au titre de la convention avec l'office de tourisme

Pour **2,7M€** les frais d'eau, d'électricité, de combustibles et de chauffage urbain, dont **737K€** pour l'éclairage public, **696K€** pour les piscines, **110K€** pour la base nautique ;

Pour **1,3M€** de dépenses de maintenance, dont **551K€** pour l'éclairage public ;

Pour **1,18M€** les dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales ;

Pour **818K€** les dépenses de petits entretiens de la voirie et des réseaux ;

Pour **761K€** l'entretien des terrains, des bâtiments publics ;

Pour **566K€** de location de matériel divers ;

Pour **433K€** les cotisations à des organismes divers ...

4) Quant aux **autres charges courantes** pour **8,2M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes), elles se répartissent notamment entre les subventions aux associations pour **2,89M€** (subventions + mises à disposition) et la contribution obligatoire qui est versée au bénéfice du contingent incendie et de l'allocation de vétérance pour **3,57M€**. A noter, que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déterminée par application de la contribution par habitant décidée

par le SDIS qui s'applique à la population du territoire. En 2024, cette contribution par habitant s'est élevée à 31,96€ (soit +5% / 2024) pour une population communautaire de 109 592 habitants.

- 5) Les charges financières liées aux intérêts de la dette ont représenté une dépense de 867K€ en baisse de -19,1% par rapport à 2023 du fait des taux faibles et d'un encours de dette en baisse. Au 31/12/2024, l'encours de dette sur ce budget s'élève à **39,9M€** (soit -1,2M€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2023, et malgré la mobilisation d'un emprunt de 5M€ en 2024) et se compose de **31 contrats** d'emprunt dont **94,45% à taux fixe** pour un coût moyen de la dette au 31/12/2024 de **2,70%**.
- 6) Le budget principal est amené à équilibrer, en fonctionnement, certains de ses budgets annexes. Pour 2024, cet équilibre est intervenu à hauteur de 3,29M€ dont 2,89M€ pour le budget annexe transport et 0,4M€ pour le budget annexe entreprises militaires.

La subvention d'équilibre au budget annexe transport est en hausse de **+80%** (+1,28M€) par rapport à 2023. Cette hausse s'explique notamment par :

- La hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +0,82M€ (en lien avec l'actualisation de la contribution financière pour contraintes de services publics versée au délégataire, l'augmentation des dépenses de maintenance, de taxes foncières, des dépenses en lien avec le transport des scolaires etc...);
- La diminution des produits issus de prestations de -0,77M€ ;
- La diminution des subventions : -0,48M€ ;
- La hausse des dotations aux amortissements ;

Cette hausse est néanmoins compensée en 2024 en partie par :

- La hausse des recettes issues du versement mobilité (VM). Ces recettes se sont élevées à 14,86M€ en 2023 contre 13,96M€ en 2023, soit une hausse de 0,89M€.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) sont en augmentation de **+2,1%**, soit **+2,1M€** par rapport à 2023. Cette hausse résulte notamment de la croissance sur 2024 de **+1,9M€** des recettes de fiscalité, et de **+307K€** des recettes de dotations et subventions. A noter une diminution des autres recettes pour **-0,1M€**.

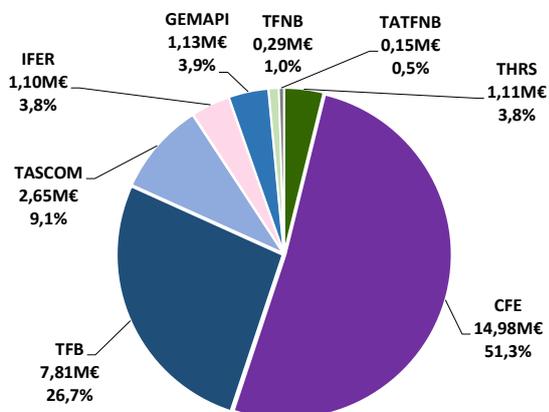
Les recettes de fonctionnement du budget principal se sont élevées à 101,7M€ (hors excédent reporté de N-1) et sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité directe locale.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité « ménages » et entreprises sur son territoire. Les taux votés au titre de l'année 2024 ont donc été identiques à ceux des années antérieures.

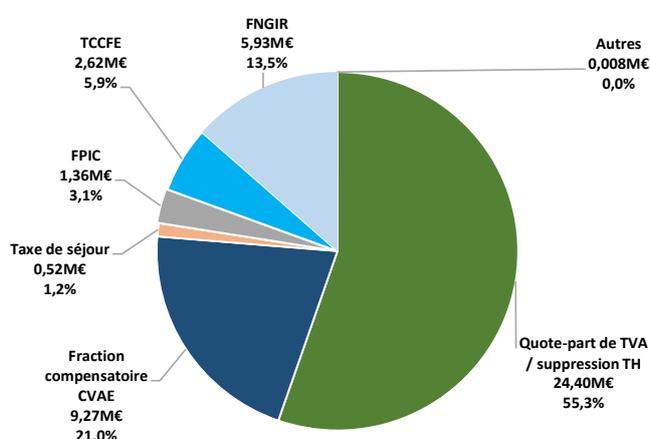
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH / THRS	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

1) Le poste « **impôts et taxes** » (chapitre 73+731) s'est élevé à **73,34M€** : Le détail de ces ressources a été le suivant en 2024 :

Fiscalité directe locale : 29,23M€



Autres : 44,11M€



Consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI, comme la Communauté Urbaine d'Arras, se sont vu compensés de cette perte de ressources par une quote-part de TVA versée par l'Etat.

S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, cette quote-part de TVA s'est élevée en 2024 et pour sa quatrième année d'application à 24,4M€, stable par rapport à 2023.

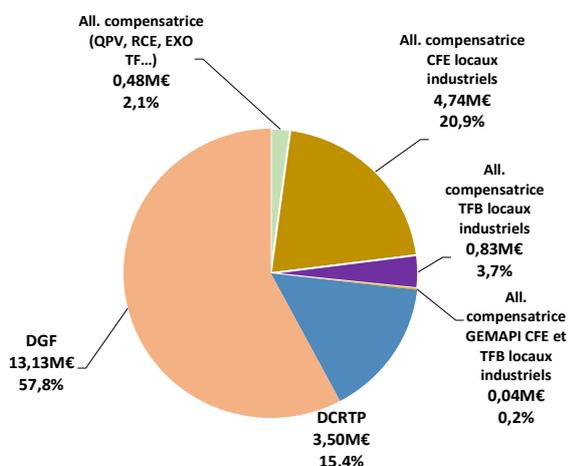
En 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE mais se sont vu attribuer une compensation par l'octroi d'une fraction de TVA : le montant encaissé en 2024 pour cette deuxième année est de 9,27M€, stable par rapport à 2023.

En 2024, le produit de la GEMAPI s'est élevé à 1,1M€, soit une hausse de 586K€ par rapport à 2023.

En ce qui concerne le poste regroupant les **dotations et subventions** (chapitre 74), il s'est élevé à **24,56M€**.

2) **Dotations et allocations compensatrices : 22,73M€**

Autres : 1,83M€



Subvention de fonctionnement en K€	2024
Subvention Etat Logement d'abord	380,00
Refacturation aux communes ADS	363,42
Subventions Santé	199,40
FCTVA	185,97
Subventions TZNR	180,00
Subvention CAF Gens du voyage	114,03
Ressources humaines (ARS, ASP, formation doctorante ...)	92,68
Subvention (SAGE, Zones humides, DREAL Eco-pâturage, GEMAPI ...)	87,24
Subventions diverses Stratégie Numérique	60,00
Département Fonctionnement Salles de sport	59,98
Subventions Prévention Sécurité	40,00
Divers	35,84
Subvention Région France Rénov	25,50
Subventions Contrat de ville, CTG	3,42

En 2024, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Communauté Urbaine d'Arras, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC), s'est élevée à 13,1M€. En 2024, la baisse de la dotation de compensation de la CUA a atteint -151K€.

Pour rappel, la dotation de compensation de la CUA est passée sous la barre des 10M€ pour la première fois en 2019. Ces baisses sont essentiellement dues à la ponction faite par l'Etat sur cette enveloppe pour financer les hausses de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DSU (dotation de solidarité urbaine) au bénéfice des communes.

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019
Dotation d'Intercommunalité	8 148 353	7 556 589	5 987 986	4 353 980	4 039 190	4 016 798	4 026 486
Dotation de Compensation	11 070 246	10 950 743	10 713 226	10 507 228	10 254 850	10 042 125	9 813 101
Total DGF	19 218 599	18 507 332	16 701 212	14 861 208	14 294 040	14 058 923	13 839 587
Baisse annuelle		-711 267	-1 806 120	-1 840 004	-567 168	-235 117	-219 336

	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	DGF 2024
Dotation d'Intercommunalité	4 020 841	4 046 373	4 062 217	4 092 083	4 096 818
Dotation de Compensation	9 634 925	9 446 504	9 240 775	9 187 519	9 036 600
	13 655 766	13 492 877	13 302 992	13 279 602	13 133 418
Baisse annuelle		-183 821	-162 889	-23 390	-146 184

- 3) Les **autres ressources de fonctionnement** de ce budget se sont élevées à 3,83M€ et comprennent notamment les atténuations de charges, les produits du domaine, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels. En 2024, les produits exceptionnels se sont élevés à 0,5M€ de cessions.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2024 EN DIMINUTION PAR RAPPORT A 2023



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

	En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement		62,5	63,3	64,9	66,9	77,6	72,4	74,9
Recettes réelles de fonctionnement		82,7	86,3	88	90,4	99,0	99,1	101,2
Epargne brute		20,1	23,1	23,1	23,5	21,4	26,7	26,3

Au 31/12/2024, l'épargne brute atteint **26,3M€** :

Par rapport à 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de +3.5% soit +2,5M€. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles ont évolué de +2,1% soit +2,1M€. Cet écart induit une diminution de l'épargne brute de -0,4M€ par rapport à 2023.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	13,76	Couverture du déficit et reports N-1 (1068)	24,99
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,45)	49,78	Subventions d'investissement reçues et autres (13,204,21,45)	6,94
Autres dépenses (26,27)	1,33	Autres ressources (FCTVA, TA, avances remb.)	5,36
Equilibre Budgets annexes (Emprises Militaires, B. aire de camping-cars.)	0,75		
Remboursement du capital de la dette et caution	6,24	Mobilisation d'emprunt et caution	5,00
Divers (dépôt de garantie, ...)	0,35	Divers (dépôt de garantie, ...)	0,09
TOTAL DEPENSES REELLES	72,20	TOTAL RECETTES REELLES	42,38

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (204,26,27,45) se sont élevées à **51,11M€**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **6,24M€**.

Le budget principal a par ailleurs consenti sur 2024 :

- Une subvention de 733K€ pour l'équilibre en investissement du budget annexe emprises militaires ;
- Une subvention de 12K€ au budget annexe aire de camping-cars.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

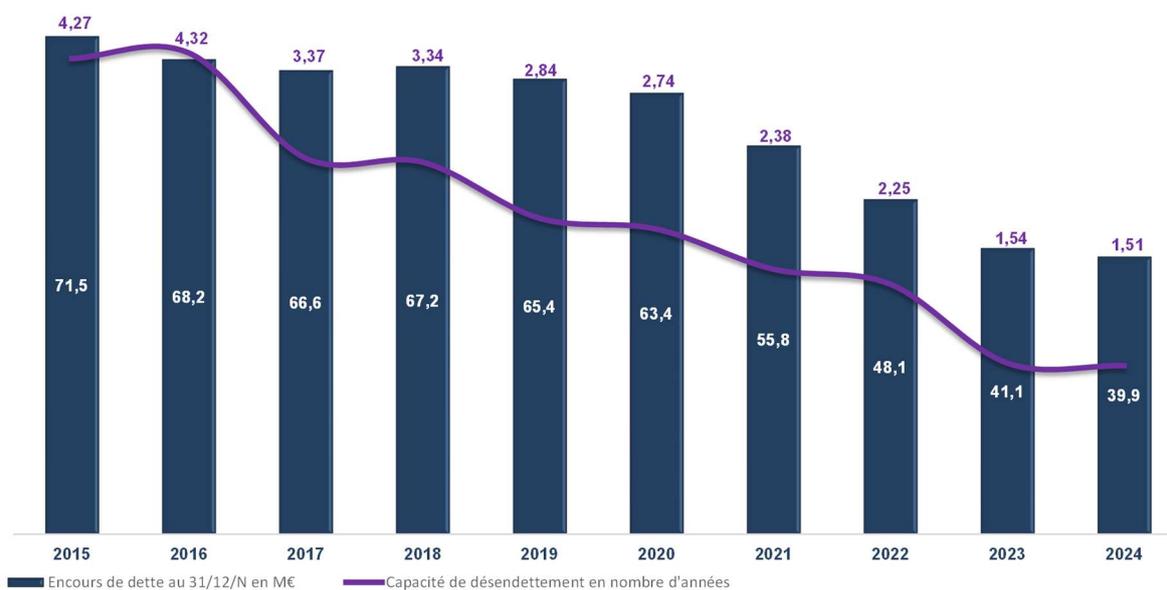
En 2024, la collectivité a souscrit à un emprunt de 5M€ sur le budget principal. A fin 2024, son encours de dette, en baisse, s'élève à 39,9M€.

		au 31/12/2024		
en M€		annuités d'emprunt 2024 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2024	Encours de dette au 31/12/2024
BUDGET PRINCIPAL	Encours de dettes au 31/12/2023 41,12	6,24	5,00	39,9

Les autres recettes d'investissement de l'exercice 2024 sont composées de **subventions d'équipement** (Chapitre 13) et autres (204,21,27,45) pour un montant de **6,94M€** (hors cessions – celles-ci étant reprises en recettes exceptionnelles de fonctionnement), de ressources issues notamment du **FCTVA** et de la **taxe d'aménagement** pour un montant de **5,36M€**.

C. CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT :

L'encours de dette du budget principal se situe au 31/12/2024 à **39,9M€**. Ramené à l'épargne brute dégagée au compte administratif 2024 pour **26,3M€**, la capacité de désendettement à fin 2024 atteint **1,51 an**.



Sur 2024, cette légère amélioration de la capacité de désendettement s'explique par un stock de dette en baisse de 1,2M€, malgré le recours à l'emprunt pour 5M€ en 2024.

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	3,52	Recettes d'ordre	0,94
	Dépenses réelles	17,32	Recettes réelles dt Sub Equil. Budget Principal 2,89M€	19,76
			Produits exceptionnels	0,14
		20,84		20,84
		=	0,00	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,94	Recettes d'ordre	3,5
	Dépenses réelles équipement	2,70	Excédent d'investissement reporté N-1	0,57
			Recettes réelles équipement	0,05
	Remb. Capital de la dette	0,74	Autres recettes	0,66
		4,38	Mobilisation emprunt	0,00
		=	0,41	
			0,41	
RAR	0,41		0,00	
	RESULTAT après prise en compte des RAR		+ 0,002	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un résultat équilibré,
- en investissement, un excédent de **+414K€**,
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+414K€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de **412K€** en dépenses d'investissement.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2025.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **2K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **17,32M€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **19,9M€**, **17,01M€** hors subvention du budget principal.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DÉPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
Dépenses d'équipement (20,21,23)	2,70	Excédent d'investissement reporté N-1	0,57
		Subventions d'investissement reçues	0,05
		Autres ressources (FCTVA)	0,66
Remboursement du capital de la dette	0,74	Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3,44	TOTAL RECETTES RÉELLES	1,28

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **3,44M€** et se répartissent entre :

- Les dépenses d'équipement pour **2,70M€** ;
- Et le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour **742K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes se sont élevées à **1,28M€**, après la prise en compte de l'excédent d'investissement reporté de **0,57M€**, et se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **48K€** ;
- Et du **FCTVA** sur les dépenses d'équipement de N-1 éligibles : **659K€**.

Au 31/12/2024, l'encours de dette sur ce budget annexe s'élève à **7,6M€**.

Le capital remboursé au cours de l'exercice étant de **742K€**.

en M€	Encours de dettes au 31/12/2023	au 31/12/2024		
		annuités d'emprunt 2024 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2024	Encours de dette au 31/12/2024
BUDGET TRANSPORT	8,35	0,74	0,00	7,6

C. ÉPARGNE BRUTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

En 2024, l'épargne brute du budget annexe transport se situe à près de **2,4M€** pour un encours de dette de **7,61M€**, soit une capacité de désendettement de **3,1 années**.

A noter que cette épargne brute est financée pour partie par le budget principal. En 2024, ce financement a atteint **2,89M€** correspondant à la subvention versée depuis le budget principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe transport.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (en M€)	1,3	1,5	1,3	1,2	1,0	1,7	2,1	2,0	2,3	2,4
Encours de dette (en M€)	0,0	0,0	0,0	2,90	8,62	8,96	8,40	7,73	8,35	7,61
Capacité de désendettement	0,0	0,0	0,0	2,4	8,7	5,1	4,1	3,8	3,6	3,1

CHAPITRE 3 : BUDGET ASSAINISSEMENT - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,16	Recettes d'ordre	0,36
	Dépenses réelles	0,97	Recettes réelles	5,62
	dt 319K€ de charges courantes		dt 4,34M€ surtaxe assainissement	
	dt 418K€ de charges de personnel		dt 414K€ de PFAC et 553k€ Sub.Agence Eau	
	dt 205K€ de frais financiers			
			Résultat de fonctionnement N-1	3,11
	+ 3,13	-	+ 9,09	
	=		+ 5,96	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,57	Recettes d'ordre	2,38
	Déficit d'investissement N-1	2,04	Excédent de fonct. capitalisé N-1	2,29
	Dépenses réelles équipement	4,62	Recettes réelles d'équipement	0,88
			Avances remb. Agence Eau	0,55
	Remb. Capital de la dette	1,15	Mobilisation d'emprunt	0,00
		8,39	-	6,09
	=		-2,30	
			3,66	
RAR	0,82	-	0,00	
RESULTAT après prise en compte des RAR	=		2,85	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+5,96M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-2,30M€**,
- Soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 3,66M€**.

Le montant des « restes à réaliser » est de 818K€ en dépenses d'investissement et de 3K€ en recettes d'investissement, soit un solde de « restes à réaliser » à financer de **815K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2025.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+2,85M€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **968K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **5,62M€** (hors résultat de fonctionnement reporté de N-1).

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,32	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3,11
Charges de personnel et frais assimilés	0,42	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	5,02
Autres charges de gestion courante	0,00	Subventions d'exploitations	0,55
Charges financières (intérêts dette)	0,20	Autres produits de gestion courante	0,05
Charges exceptionnelles et provisions	0,03	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	0,97	TOTAL RECETTES REELLES	8,73

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 88,35%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **88,35%** par rapport aux crédits votés (BP + DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des dépenses de personnel qui se sont élevées à **418K€** suivies par les charges à caractère général pour un montant de **319K€**. Ce poste regroupe notamment les taxes foncières, les taxes sur les ouvrages hydrauliques et les frais pour réaliser les contrôles de conformité. Pour rappel, s'agissant des dépenses de personnel, celles-ci sont payées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation au budget annexe assainissement. Ainsi, sur le budget principal, cette refacturation se traduit par une recette du même montant.

Le troisième poste de dépenses est celui des charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de **205K€**, en diminution de -9,6% par rapport à 2023.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués, des subventions d'exploitation et d'autres produits.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe assainissement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **4,34M€**, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour **414K€** due sur les permis de construire à la suite du raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif et les recettes pour travaux de branchements émanant des usagers pour **264K€**.

Les subventions d'exploitation pour **553K€** correspondent quant à elles aux primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau, dispositif qui se termine en 2024.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE 2023 EN LÉGÈRE HAUSSE PAR RAPPORT A 2023

Au 31/12/2024, l'**épargne brute** dégagée par le budget assainissement est de **4,7M€**. Celle-ci est en légère hausse par rapport à 2023.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	2,04	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	2,29
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	4,62	Subventions d'investissement reçues, op. cpte de tiers	0,88
Remboursement du capital de la dette	1,15	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,55
		Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	7,82	TOTAL RECETTES REELLES	3,72

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **7,82M€** après la prise en compte du déficit d'investissement reporté de N-1 pour 2,04M€. Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (458) se sont, quant à elles, élevées à **4,62M€**,

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'est élevée à **1,15M€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement émanant de l'Agence de l'Eau pour 0,62M€ ;
- Des avances remboursables à 0% consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,55M€.

A noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été mobilisé en 2024. Au 31/12/2024, l'encours de dette de ce budget s'élève à 12,2M€ soit un encours de dette en baisse de -779K€ par rapport à 2023.

		au 31/12/2024		
en M€		annuités d'emprunt 2024 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2024	Encours de dette au 31/12/2024
BUDGET ASSAINISSEMENT	Encours de dettes au 31/12/2023 12,94	1,15	0,00	12,2

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

A fin 2024, la **capacité de désendettement** du budget annexe assainissement atteint **2,6 ans**, en amélioration par rapport à 2023.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (en M€)	2,1	2,4	3,4	3,2	3,2	3,4	4,6	4,6	4,3	4,7
Encours de dette (en M€)	14,2	14,6	15,2	14,2	15,1	14,4	13,7	13,5	12,8	12,2
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,2 ans	4,4 ans	4,5 ans	4,8 ans	4,2 ans	3 ans	2,9 ans	2,9 ans	2,6 ans

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	+ 0,69	Recettes d'ordre	+ 0,06
	Dépenses réelles	+ 0,38	Recettes réelles	+ 1,79
	dt 121K€ de charges courantes		dt 1,5M€ surtaxe eau	
	dt 203K€ de charges de personnel		dt 182K€ location des compteurs	
	dt 49K€ de frais financiers		Résultat de fonctionnement N-1	+ 0,68
	+ 1,06	-	+ 2,54	
	=	+ 1,48		
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	+ 0,08	Recettes d'ordre	+ 0,70
	Déficit d'investissement N-1	+ 0,58	Excédent de fonct. capitalisé N-1	+ 0,76
	Dépenses réelles équipement	+ 1,20	Recettes réelles d'équipement	0,09
	Remb. Capital de la dette	+ 0,16	Mobilisation d'emprunt	+ 0,00
		+ 2,02	-	+ 1,54
	=	-0,48		
		+ 1,00		
RAR	+ 0,22	-	+ 0,00	
RESULTAT après prise en compte des RAR		+ 0,78		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 1,48M€** ;
- en investissement, un déficit cumulé de **-480K€** ;
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+997K€**.

Les restes engagés étant constitués exclusivement de dépenses, le solde des « restes à réaliser » est de **220K€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du budget primitif 2025.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **777K€**.

II – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **376K€** ;
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **1,79M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **2,47M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **0,68M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,12	Excédent de fonct. reporté de N-1	0,68
Charges de personnel et frais assimilés	0,20	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,69
Charges financières (intérêts dette)	0,05	Autres produits de gestion courante	0,10
Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,38	TOTAL RECETTES REELLES	2,47

Taux d'exécution par rapport au budget voté (BP + BS + DM) : 87,61%

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **87,61%** par rapport aux crédits votés (BP + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 203K€** et fait l'objet d'une refacturation par le budget principal.

Les charges à caractère général s'élèvent à **120,5K€** dont 78,1K€ de taxes foncières.

Les charges financières se sont élevées à **49K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la **part surtaxe eau** pour la partie revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **1,5M€** et la location des compteurs pour **182K€** par la Société des Eaux du Grand Arras qui exploite le service.

Les autres produits de gestion courante correspondent à des **redevances d'occupation du domaine public pour 48K€** et une **redevance pour frais de contrôle du service délégué de 48K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 pour un montant de **0,68M€**.

C. UNE ÉPARGNE BRUTE EN LÉGÈRE HAUSSE

Au 31/12/2024, l'**épargne brute** dégagée par le budget annexe eau est de **1,41M€** soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2023.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES RÉELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,58	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	0,76
Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)	1,20	Subventions d'équipement	0,09
Remboursement du capital de la dette	0,16	Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1,95	TOTAL RECETTES REELLES	0,84

A. CÔTÉ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (26,458) se sont élevées à **1,20M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **164,9K€**.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à **583K€**.

B. CÔTÉ RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2024 du « 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé » pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 759K€. Les subventions d'équipement se sont élevées, quant à elles, à 85K€. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2024.

Au 31/12/2024, l'encours de dette de ce budget annexe atteint 1,5M€ soit en baisse de -164,9K€ par rapport à 2023, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

en M€	Encours de dettes au 31/12/2023	au 31/12/2024		
		annuités d'emprunt 2024 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2024	Encours de dette au 31/12/2024
BUDGET EAU	1,64	0,16	0,00	1,5

C. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT :

A fin 2024, la **capacité de désendettement** du budget annexe eau est de **1,04 an**. Une capacité de désendettement qui s'améliore du fait de la baisse de l'encours de dette et de la légère hausse de l'épargne brute.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (en M€)	0,5	0,5	0,6	1,3	1,2	1	1,2	1,14	1,21	1,41
Encours de dette (en M€)	1,93	2,72	2,71	2,43	2,26	2,11	1,96	1,80	1,64	1,48
Capacité de désendettement	3,7 ans	5,1 ans	4,6 ans	1,9 an	1,9 an	2,1 ans	1,6 an	1,6 an	1,4 an	1,0 an

CHAPITRE 5 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

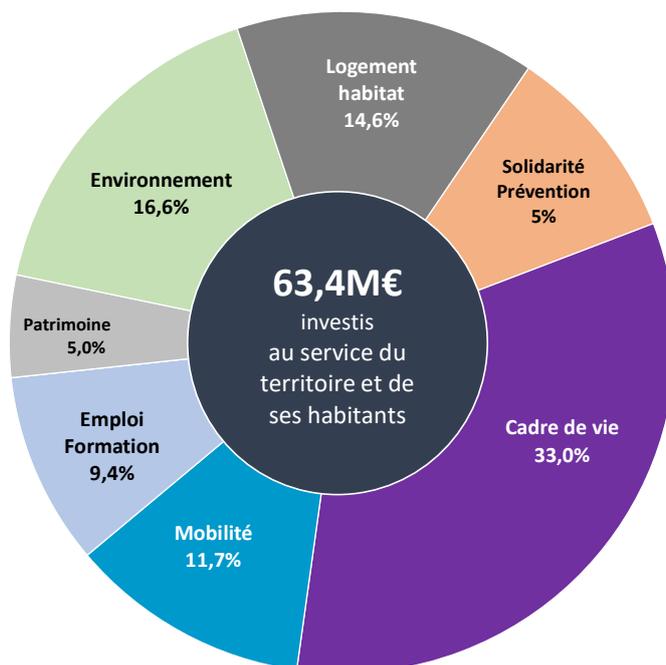
I – LES RÉSULTATS ET LES « RESTES A RÉALISER » (en M€)

		Fonctionnement dt résultat reporté de N-1	Investissement dt solde exécution de N-1	Résultat cumulé	RAR 2024	Résultat après prise compte des RAR 2024
PRINCIPAL	Dépenses	85,6	79,0		7,20	
	Recettes	123,5	57,8		2,15	
	Résultat	37,9	-21,3	16,6	-5,05	11,6
ASSAINISSEMENT	Dépenses	3,1	8,4		0,82	
	Recettes	9,1	6,1		0,00	
	Résultat	6,0	-2,3	3,7	-0,81	2,8
EAU	Dépenses	1,1	2,0		0,22	
	Recettes	2,5	1,5		0,00	
	Résultat	1,5	-0,5	1,0	-0,22	0,8
BATIMENT	Dépenses	0,8	0,3		0,03	
	Recettes	1,7	0,7		0,00	
	Résultat	0,9	0,4	1,4	-0,03	1,4
ZAC	Dépenses	26,1	32,2		0,29	
	Recettes	33,7	23,7		1,23	
	Résultat	7,6	-8,5	-0,9	0,94	0,0
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	0,6	1,3		0,02	
	Recettes	0,6	1,3		0,02	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,01	0,0
CENTRE BALNEO LUDIQUÉ	Dépenses	0,8	0,9		0,02	
	Recettes	1,4	1,2		0,02	
	Résultat	0,6	0,3	0,8	0,00	0,8
ORDURES MENAGERES	Dépenses	17,9				
	Recettes	18,3				
	Résultat	0,4	0,0	0,4	0,00	0,4
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	0,1	0,1		0,00	
	Recettes	0,1	0,1		0,00	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0
PARKINGS	Dépenses	0,7	0,6		0,05	
	Recettes	1,8	0,0		0,00	
	Résultat	1,1	-0,6	0,6	-0,05	0,5
TRANSPORT	Dépenses	20,8	4,4		0,41	
	Recettes	20,8	4,8		0,00	
	Résultat	0,0	0,4	0,4	-0,41	0,0
Total RAR 2024 en dépenses					9,0	
Total RAR 2024 en recettes					3,4	
Total : solde des RAR 2024					-5,6	

Les résultats issus de 2024 seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2025, et les restes à réaliser feront également l'objet de reports au budget primitif 2025.

II – LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2024 RÉPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)

Au total, ce sont **plus 63,4M€ de dépenses d'équipement** réalisées sur l'ensemble des budgets communautaires (un niveau jamais atteint depuis la création de la CUA) et **près de 9,4M€ de recettes d'équipement** (subventions) et 0,5M€ de produits issus de cessions de patrimoine. Ces dépenses couvrent l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté Urbaine d'Arras et se répartissent de la manière suivante :



FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION

5,97 M€



En M€	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	5,52	1,24
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE ET ESS	0,22	0,13
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,13	0,00
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TOURISME	0,07	0,01
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,03	0,00
SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECHERCHE	0,002	0,00

Parmi les principales dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Des dépenses réalisées pour les parcs d'activités et les réserves foncières en faveur de l'implantation d'entreprises et de la création d'emplois (Réserves foncières transversales : 2,28M€, Actiparc : 1,34M€, Zone Dainville Achicourt : 955K€, ZA La Tourelle : 340K€, Extension ZI Est : 307K€...). A noter que des recettes de cession de terrain (Artoipole II, Actiparc, Thélus) ont été perçues pour un montant de 1,24M€ ;
- Des dépenses en lien avec le soutien à l'activité économique agricole et à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour 217K€ dont 182K€ d'aides à la création immobilière et 35K€ pour la Maison de l'Emploi et des Métiers. La recette de 133K€ correspond à la reprise de capital à la suite de la dissolution d'une Société d'Economie Mixte (SEM) ;
- Des dépenses dans les bâtiments à vocation économique pour 126K€ ;
- Des dépenses en faveur de l'attractivité du territoire et du tourisme pour 73K€ ;
- Des dépenses en lien avec le développement du numérique pour 35K€ ;
- Des dépenses pour soutenir la formation et la recherche pour 2K€.

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

9,24 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,82	2,70
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	2,58	0,01
RENOUVELLEMENT URBAIN	1,89	0,00
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	1,26	1,68
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,35	0,00
PLUI ET URBANISME	0,22	0,02
RESERVES FONCIERES HABITAT	0,11	0,08

Parmi les dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Le soutien à l'habitat privé pour un montant de 2,82M€ (ANAH, aides CUA à l'accédant) financé par 2,7M€ de recettes ;
- Les opérations d'intérêt communautaires pour un montant de 2,58M€ dont 733K€ pour Champs Bel Air 2 à Dainville, 634K€ pour la rue Raoul Briquet à Saint Nicolas, 598K€ pour l'aménagement Tourelle à Achicourt, 496K€ pour Val de Scarpe II ;
- Les aides et travaux en lien avec le renouvellement urbain pour 1,89M€, dont 1,72M€ pour la place de Rouen à Achicourt avec la SPL de l'Artois ;
- Les aides au logement locatif social pour un montant de 1,26M€ avec des recettes perçues pour 1,68M€.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ

7,42 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL DE RESEAU DE TRANSPORT	2,14	0,002
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	2,03	0,21
FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE	1,76	0,17
ENCOURAGER LE COVOITURAGE	1,39	0,31
PARKINGS	0,10	0,00

Au titre de la politique publique visant à développer la mobilité, parmi les dépenses réalisées :

- 2,14M€ ont été réalisés dans l'achat de matériel de transport visant la poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs vers une motorisation de type Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). En 2024, 4 bus standards GNV, 1 véhicule de service, 52 vélos électriques et dix vélos familiaux ont été acquis, et 4 navettes rurales ont été remises en état ;
- 2,03M€ auront été réalisés sur le schéma vélo dont 1,1M€ pour les travaux sur la V32. 212K€ de subventions auront été perçues en 2024 ;
- 1,76€ ont été réalisés pour faciliter les échanges et la mobilité dont 919K€ pour l'aménagement du Pôle d'échange Ilot Bergaigne et 220K€ pour l'aménagement du PEM Gare ;
- 1,39M€ pour encourager le covoiturage avec l'aménagement de l'aire du projet INSERRE ; 312K€ de recettes ont été perçues sur ce projet ;
- 98K€ pour l'aménagement et l'entretien des parkings communautaires.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

20,96 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
VOIRIE	17,85	1,17
CITADELLE	1,14	0,00
ENCOURAGER LES ACTIVITES DE LOISIRS	1,05	0,39
PRESERVER NOS ESPACES NATURELS	0,92	0,29

Au titre de la politique visant à améliorer le cadre de vie, parmi les dépenses :

- 17,85M€ auront été réalisés en 2024 au titre de l'aménagement et l'entretien des voiries communautaires, dont 1,48M€ pour l'éclairage public ;
- 1,14M€ de travaux ont été réalisés au niveau de la Citadelle dont 1,02M€ pour la concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois pour la requalification de l'esplanade du Gouverneur ;
- Près de 1,05M€ réalisés pour encourager les activités de loisirs, dont 525K€ pour l'aménagement du Val de Scarpe et 411K€ pour la base nautique ;
- Plus de 919K€ de travaux pour préserver nos espaces naturels, dont 598K€ pour le Val de Scarpe et 300K€ pour le plan boisement.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITÉ ET RENFORCER LA PRÉVENTION

6,16 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
PISCINES COMMUNAUTAIRES	2,31	0,09
ENCOURAGER LE SPORT	1,58	0,24
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	1,43	0,00
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,27	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,21	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,15	0,02
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,13	0,07
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,06	0,00
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,02	0,00
ACTIONS POUR LA SANTE	0,01	0,00

Au titre de la politique publique visant à accompagner la solidarité et à renforcer la prévention, les principales dépenses de 2024 ont été les suivantes :

- Pour plus de 2,31M€ de travaux dans les piscines communautaires, dont 1,2M€ pour la restructuration de la piscine François Ménard d'Achicourt ;
- Pour plus de 1,58M€ pour encourager le sport, dont 688K€ de travaux pour la salle de sport Giraudon ;
- Pour plus de 1,7M€ les fonds de concours versés aux communes dont le fonds de concours exceptionnel « plan de relance » ;
- Pour près de 205K€ des travaux dans les cimetières.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

10,53 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	4,62	0,88
PREVENTION DES RISQUES	1,37	0,00
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	1,20	0,09
ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,97	0,00
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,72	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,60	0,02
MOBILITE ELECTRIQUE	0,54	0,00
SECURITE INCENDIE	0,46	0,00
SCHEMA AMENAGEMENT GESTION EAUX SAGE SCARPE	0,03	0,03
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,02	0,09

Au titre de la politique publique visant à protéger l'environnement, les dépenses 2024 ont concerné :

- Pour plus de 4,62M€ les travaux relatifs à l'assainissement (stations d'épuration, travaux de collecteurs...). A noter plus de 880K€ de subventions versées par l'Agence de l'Eau ;
- Pour près de 1,37M€ les travaux relatifs à la prévention des risques ;
- Pour près de 1,2M€ les travaux pour préserver la ressource en eau dont les travaux sur les conduites d'eau et les réservoirs ;
- Pour 969K€ les opérations en lien avec la transition écologique, dont l'avance en compte courant d'associés à Euraméthra, les subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique, les travaux de performance énergétique ;
- Pour 717K€ les fonds de concours aux communes au titre de la transition énergétique ;
- Pour 598K€ de travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales ;
- Pour 537K€ de travaux pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques ;
- Pour 462K€ les travaux concernant les poteaux et bouches d'incendie.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

3,16 M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER ET FLOTTE AUTO	2,44	0,02
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,72	0,00

Au titre des dépenses relatives au patrimoine communautaire figurent notamment :

- Pour 2,44M€ l'acquisition de matériel, de mobilier et de véhicules de services, dont 1,3M€ de matériel informatique et 854K€ d'achat de véhicules de services ;
- Pour 721K€ de dépenses de gros entretien des bâtiments communautaires.